

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 16 OCTOBRE 2019 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **16 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
17 octobre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Objet : Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises par le Maire

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DAUTREY Roland à M. SALTZMANN Michel

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

M. DEMENGE Abel à Mme DUPONT Virginie

M. FOUCAL Olivier à Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 100/2019

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 24/2019 portant virement de crédit d'investissement de 1 417.38 € ttc pour le règlement d'une facture d'équipement sportif ;
- n° 25/2019 annulant et remplaçant la décision n° 16/2018 en date du 01/04/2019 portant attribution des 5 lots d'assurances de la Commune pour une durée de trois ans et neuf mois ;
- n° 26/2019 portant acceptation de l'offre de sauvegarde externe de la société Berger Levrault, prestataire des logiciels « e.magnus » de la Commune ;
- n° 27/2019 portant acceptation du contrat de location de la société IRIS à 54500 Vandoeuvre-l7s-Nancy de 2 caméras nomades pour la vidéoprotection de la Ville au montant mensuel de 2 480 € hors taxes dans l'attente des résultats de la consultation « marchés publics » ;
- n° 28/2019 portant attribution du marché de voirie communale d'une année reconductible 3 fois au groupement solidaire formé par LINGENHELD TP de 68127 Sainte-Croix-en-Plaine et la société Stéphane HOUILLON de 88110 Raon l'Étape pour un montant de BPU de 33 388.59 € hors taxes ;
- n° 29/2019 portant acceptation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine municipale, de son personnel et du city stade à l'association Carpe Diem organisatrice du premier « Môôôn Festival » ;

- n° 30/2019 portant acceptation de la convention de fourniture de 140 repas proposée par le Centre Hospitalier de Saint-Dié-Des-Vosges au prix de 4 € par personne dans le cadre de la rencontre franco-allemande des scolaires du 04 juin 2019 ;
- n° 31/2019 portant signature d'un bail d'une durée de 12 mois entre la Commune et Monsieur Claude ROUSSEL, propriétaire d'un local vacant du 16 rue Charles Weill, loué pour accueillir la Maison des Projets dans la démarche de revitalisation du bourg centre entreprise par la Commune. Le loyer est de 350 € hors charges ;
- n° 33/2019 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 31 biens.
- n° 34/2019 portant acceptation de la convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain sportif, des vestiaires et des sanitaires du gymnase Cosec sis 40 rue Général Sarrail pour une année, reconductible tacitement, à l'association Culturelle Franco Turque Raonnaise ;
- n° 35/2019 portant attribution du Marché à Procédure adaptée de fourniture d'un système de vidéoprotection autonome à la Société IRIS de 54500 Vandœuvre-lès-Nancy pour un montant de 28 360 € hors taxes en offre de base ;
- n° 36/2019 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 12 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,